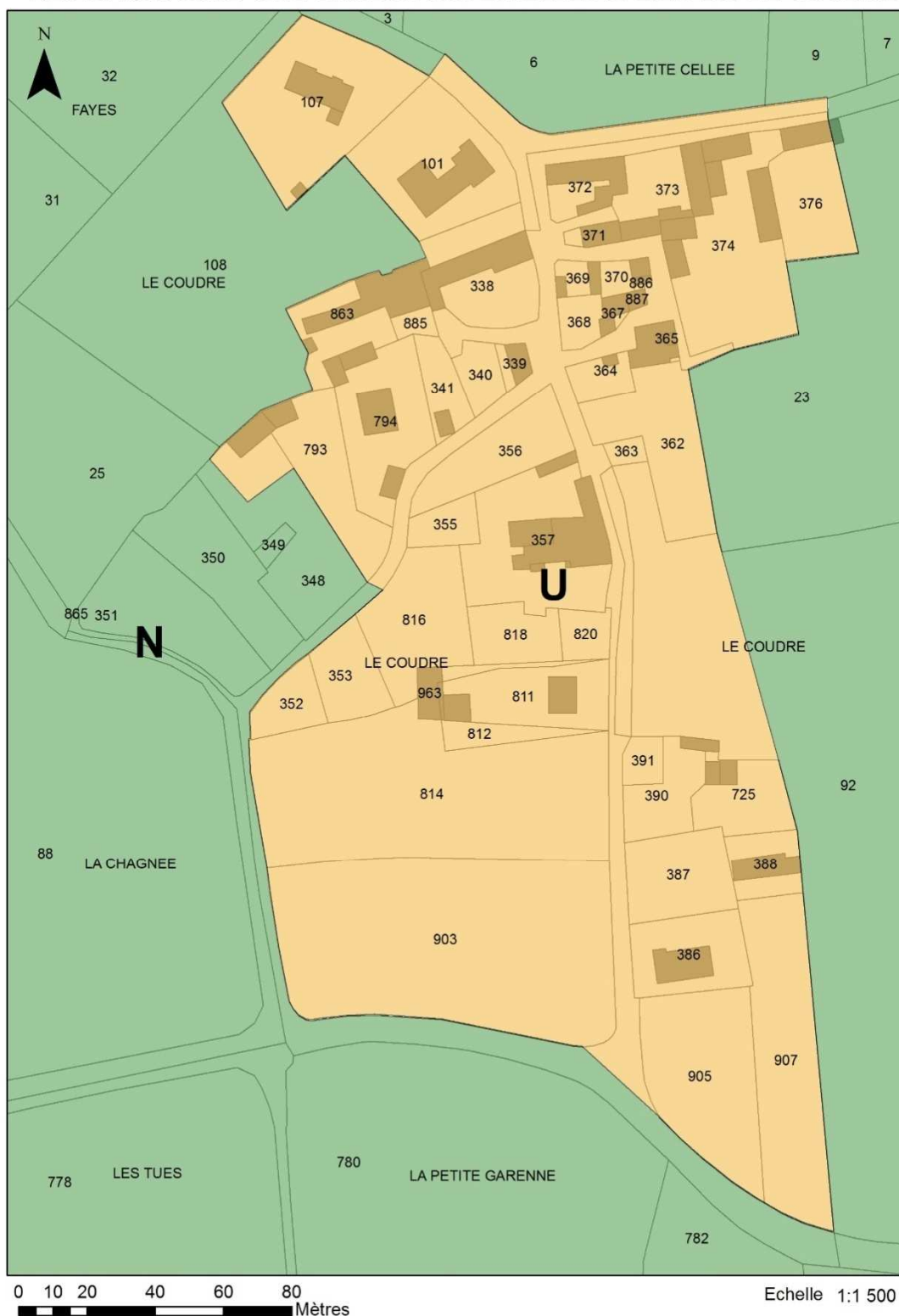


## 2. Extrait du plan corrigé

### CARTE COMMUNALE DE SAINTE EANNE RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE AU LIEU-DIT LE COUDRE



La délimitation de la zone constructible s'étend à la partie bâtie avec une marge autour des constructions au Sud Ouest sur la parcelle A 348 afin de permettre l'extension de ce bâtiment en cas de besoin. Il est proposé également de maintenir l'accès à ces constructions (situé sur la parcelle A 793 par la voie au Sud du terrain) en zone constructible. L'agrandissement de la zone représente environ 1200 m<sup>2</sup>.